

Chers artisans et commerçants,

Une nouvelle édition du “Guide Pratique” de Saint-Thonan paraîtra début d’année prochaine.

Nouvellement installée dans la commune ou non, votre entreprise n’y est à ce jour pas référencée.

Comme son nom l’indique le “Guide Pratique” est édité une fois par an et est un annuaire des différents acteurs de la commune.

Pour être présent dans la prochaine édition, nous vous invitons à retourner en Mairie ce formulaire dûment complété pour le 10 décembre.

Raison sociale : _____

Nom et prénom du gérant : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Email : _____

Site internet : _____

Description de l’activité (90 caractères maximum) :

Po/Le Maire,
Sylvie Marchaland,
Conseillère Déléguée à la communication

Mairie de Saint-Thonan

1, place des noyers | 29800 Saint-Thonan
02 98 40 13 33 | mairie@saint-thonan.fr

 [saintthonan](https://www.facebook.com/saintthonan) | www.saint-thonan.fr

